Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260424-2026_04_23-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 24 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.

Présents : Mme AUBIN Coralie, Mme AUROY Valentine, M. BURGAIN Didier, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Maire, M. FERT Régis, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, Mme SAULNIER Yvette, M. WAUTERS Pascal.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTRAND Stéphanie à M. NOËL Hervé, Mme BRUNET Muriel à M. WAUTERS Pascal, Mme GESLIN Christèle à Mme SAULNIER Yvette
Excusé(s) : M. GESLIN Christophe

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAULNIER Yvette

2026_04_23 – INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE - DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS - Commission Communale des Impôts Directs - Proposition de commissaires

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque collectivité. Cette commission est composée de :

- du maire qui en sera le Président

- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la collectivité est inférieure à 2000 hab.,

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat de la commission est identique à celle du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La commission formule un avis consultatif.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260424-2026_04_23-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer à l'administration les contribuables suivants pour occuper les fonctions de commissaires :

SAULNIER Yvette	DEBROIZE Philippe
AUROY Valentine	BARREL Jacques
GIBOIRE Adrien	MAZURAIS Nicolas
HORTANCE Annick	NIEL Anthony
DEME Christian	MENARD Jean-Paul
POTIN Yves	OURY Etienne
AUBIN David	CHAUVEAU Guillaume
DENIS Marie-Claude	GOMMELET Dominique
HALET Constant	GUETRE Jean-Paul
ROYAUX Sonia	RENIER Benjamin
VEILLAUX Jean-Pierre	LEMOINE Patrick
GESLIN Christèle	BRUNET Muriel

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

La secrétaire de séance
Yvette SAULNIER

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes